



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU P.E.T.R DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

Séance du jeudi 9 octobre 2025, à 18h00,

Le Comité syndical du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac (88000) sous la présidence de Monsieur Yannick VILLEMIN, Président du PETR.

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

### **Approbation du compte-rendu du 3 avril 2025**

#### **- Administration générale**

1. Rapport des délégations exercées par le Président ;
2. Adhésion dispositif de signallement CDG 25 ;
3. Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI).

#### **- Finances**

4. Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2025 auprès de la Région Grand Est
5. Subvention à l'association Bio Grand Est – Plan Alimentaire territorial PETR Epinal Cœur des Vosges
6. Demande de subvention DRAAF – PNA Régional 2025
7. Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2025

#### **- Ressources Humaines**

8. Modification du tableau des effectifs

#### **- Aménagement du Territoire**

9. Candidature à l'appel à projet Trame Verte et Bleue

#### **10. Points d'information**

#### **11. Questions diverses.**

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck (pouvoir de Véronique MARCOT), BROT Alexia, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre (présent à partir de la délibération n°23), PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick (pouvoir de Paul HETT)

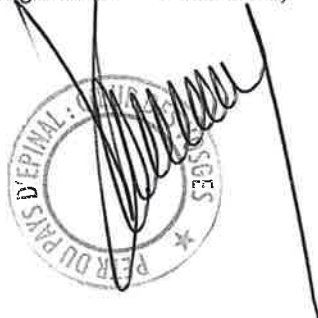
**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, DIDELOT Jean-Claude, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul (donne pouvoir à Yannick VILLEMIN), HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à Franck BERTOCCHI), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles

Nombre de délégués en exercice : 56 – Le quorum étant atteint

Monsieur Yannick VILLEMIN  
Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur  
des Vosges

(Signature du Président)



Madame Elisabeth DEL GENINI est  
nommée secrétaire de séance.

(Signature du secrétaire de séance)



Monsieur Yannick VILLEMIN remercie les élus présents en nombre pour ce 3<sup>ème</sup> comité syndical de l'année qui est marqué par :

- Des rapports relevant du fonctionnement de la collectivité autour de la sécurité informatique et du dispositif de signalement ;
- Des rapports d'ajustements avec une décision modificative au budget et une mise à jour du tableau des effectifs
- Des demandes de subvention :
  - Dispositif ingénierie de la Région Grand Est ;
  - DRAAF au titre du Plan Alimentaire Territorial ;
  - Au titre de la Trame Verte et Bleue.

Monsieur Yannick VILLEMIN remercie les agents du PETR et les membres du conseil de développement présents.

Il rappelle que les rapports qui sont ici présentés, comme ceux à venir d'ici la fin de l'actuelle mandature, relèvent de la simple mise en œuvre de la feuille de route adoptée en début de mandat, couplé à la stratégie vue en début d'année avec les trois Présidents d'EPCI sur les montants de cotisations pour 2025 et 2026. La collectivité poursuit donc sa gestion articulant action dans les territoires et maîtrise budgétaire.

Quand une action peut avoir un impact budgétaire dépassant ce cadre, un lien est de fait opéré avec les trois Présidents d'EPCI, ce qui a été le cas pour le projet de création d'un 11<sup>ème</sup> site France Services au centre-ville d'Epinal.

De manière générale depuis le dernier comité syndical, la collectivité a poursuivi son travail de proximité avec :

- La continuité de l'animation de son réseau de sites France Services avec une fréquentation en hausse : + 24 % par rapport à 2024 (élément que l'on observe pour tous les sites France Services) et où depuis la création d'un poste de cheffe de service services aux populations, plus de 40% des communes de notre territoire ont été rencontrées individuellement ;
- L'animation du programme estivale Pays d'Art d'Histoire, couplé à la première délocalisation de l'exposition temporaire sur la commune de Rambervillers et au test réussi d'un cluedo géant à Xertigny – dans les deux cas, la réussite a été permise grâce à la mobilisation des élus du territoire ;
- La gestion renforcée de nos plus de 1 400 kilomètres de circuits VTT – point sécurisé avec un nouveau prestataire (100 détours), couplé au suivi des actions en cours dans le cadre du plan alimentaire territorial (notamment autour de la création d'un outil de transport logistique – dénommé Translocalim 88) ;
- La poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets via le service ingénierie où presque 7 communes sur 10 de notre territoire y ont eu recours – dans ce contexte, Monsieur Yannick VILLEMIN opère également un nouveau rappel car au regard de la pré-consommation opérée de l'enveloppe LEADER 2023-2027, le GAL du PETR ne peut pour le moment plus prendre de nouveaux projets.

De manière générale, malgré le réajustement du montant des cotisations pour cette année 2025 visant à participer à l'effort budgétaire demandée (cadre parfaitement co-construit avec nos 3 EPCI membres), la collectivité a maintenu le même niveau de services : Monsieur Yannick VILLEMIN indique qu'il avait pu entendre des craintes à ce propos, mais la bonne gestion de la collectivité a permis de faire face au contexte. C'est le fruit du travail des Vice-Présidents en compétence avec leurs services.

Ce travail de qualité conduit sur notre territoire a été salué par deux prix nationaux dans le cadre des trophées de l'innovation territoriale de l'association nationale des Pays et PETR (prix remis le 12 juin dernier à Morlaix lors des journées nationales des Pays et PETR) :

- Catégorie numérique pour la politique numérique Pays d'Art et d'Histoire ;

- Catégorie « coup de cœur » pour la démarche interPAT en collaboration avec les trois autres PETR des Vosges.

Le sujet ici est de renforcer la lisibilité de l'action de la collectivité d'où cette approche « marketing » de participer à des prix nationaux pour faire savoir et reconnaître les bonnes pratiques de notre territoire.

**Après ce propos introductif, Monsieur Yannick VILLEMIN fait adopter à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 3 avril 2025.**

## **N°18/2025- ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président**

### **RAPPORT DU PRESIDENT**

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 07 avril 2025 : Convention portant autorisation de balisage, d'entretien et de promotion de circuits VTT entre l'ONF, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 10 avril 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux locaux des 10 sites France services au profit de l'association ECTI des Vosges ;
- 10 avril 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés au Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la mairie de Vincey ;
- 10 avril 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés au Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la mairie de Rambervillers;
- 10 avril 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux sites France services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Département des Vosges;
- 22 avril 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'Office du Tourisme de Remiremont-Plombières ;
- 05 mai 2025 : Convention relative à une période d'immersion professionnelle pour un agent entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'Office du Tourisme d'Epinal ;
- 05 mai 2025 : Convention relative à une période d'immersion professionnelle pour un agent entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le musée de l'Image d'Epinal ;
- 13 mai 2025 : Dossiers de candidature à l'AMI « lieux innovants, lieux accueillants » de la Banque des Territoires pour le site France services de Darney géré par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 13 mai 2025 : Convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges et l'ART GE – Agence Régionale du Tourisme Grand Est pour construire un programme de montée en compétence intitulé « Vosges Médiation » ;
- 15 mai 2025 : Convention de mise à disposition temporaire de données dans le cadre de la Trame verte et bleue entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'association Darney-la Vôge, Forêt d'exception ;

- 16 mai 2025 : Convention de mise à disposition des locaux et matériels à la Communauté d'Agglomération d'Epinal (Agence des mobilités) pour les sites France services de Charmes et de la Vôge-les-Bains ;
- 20 mai 2025 : Avenant n°2 à la convention de fonctionnement de la Maison de l'Habitat et du Territoire (MHDT) entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- 20 mai 2025 : Demande de labellisation d'un site France services par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges sur la commune d'Epinal auprès des services de l'Etat ;
- 21 mai 2025 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériels attachés au Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la mairie de Rambervillers ;
- 21 mai 2025 : Dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse – projet logistique au titre du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 22 mai 2025 : Dossiers de candidature aux trophées à l'innovation de l'association nationale des Pays et PETR (ANPP) 2025 ;
- 30 mai 2025 : Avenant n°2 relatif à la mission d'étude relative à la déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 05 juin 2025 : Convention de mise à disposition des locaux et matériels à l'ADIL des Vosges pour les sites France services de Darney, Lamarche et Monthureux-sur-Saône ;
- 05 juin 2025 : Convention de mise à disposition des locaux et matériels au SPIP des Vosges pour les sites France services de Rambervillers et Xertigny ;
- 17 juin 2025 : Charte pour une alimentation durable et autonome en Grand Est ;
- 27 juin 2025 : Avenant n°1 à la convention de fonctionnement de la Maison de l'Habitat et du Territoire (MHDT) entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- 30 juin 2025 : Dossiers de candidature aux prix territoria 2025 ;
- 30 juin 2025 : Convention cadre d'objectifs et d'engagements réciproques entre la Région Grand Est et les Pays/PETR 2025-2027 ;
- 10 juillet 2025 : Fongibilité de crédits M57 – virement de crédits de chapitre à chapitre – budget 2025 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 18 juillet 2025 : Avenant demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Grand Est pour les productions du Pays d'Art et d'Histoire en 2025 ;
- 29 juillet 2025 : Dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – projet logistique au titre du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 06 août 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux sites France services de Darney, Lamarche et Monthureux-sur-Saône du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest pour la cellule Mobilité Durable et Inclusive ;
- 29 août 2025 : Demande d'aide au Fond pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHPF) ;
- 1<sup>er</sup> septembre 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés au Pays d'Art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la mairie d'Epinal ;
- 10 septembre 2025 : Convention de mise à disposition à titre gracieux de données dans le cadre de la Trame verte et bleue entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la commune de Charmes ;
- 15 septembre 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés au site France services de Charmes du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges ;
- 25 septembre 2025 : Convention de mise à disposition de matériels attachés aux sites France services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du GRETA Lorraine Sud ;

**DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**N°19/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au dispositif de signalement du centre de gestion du Doubs**

Monsieur Yannick VILLEMIN indique qu'un point a été fait avec le Centre de Gestion des Vosges concernant la gestion du dispositif de signalement.

Afin d'améliorer le cadre de gestion du dispositif et dans le cadre d'un benchmark, il a été convenu de passer par le Centre de Gestion du Doubs.

Ce point a été vu avec les services des deux centres de gestion en question.

Afin de devancer toute question, Monsieur Yannick VILLEMIN mentionne que le financement du dispositif par les deux centres de gestion sont différents :

- CDG 88 : 250 €/année peu importe si un signalement est opéré et traité ;
- CDG 25 : paiement uniquement en cas de signalement (500 €/signalement et 1 000 €/rapport de préconisations).

L'approche du centre de gestion du Doubs est de mettre l'accent sur l'instruction et le suivi du dossier d'où un paiement par rapport à une prestation. C'est cette approche qualitative et sécurisée qui a conduit à orienter le choix vers le Centre de Gestion du Doubs.

**RAPPORT DU PRESIDENT**

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.135-6-A, L.135-6 et R.135-1 à R.135-10 ;

Vu la délibération 16 décembre 2020 du conseil d'administration du Centre De Gestion du Doubs ;

Vu le courrier du Centre De Gestion des Vosges du 06 mai 2025 ayant pour objet « Dispositif de signalement – changement de cadre de gestion » ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le Centre de Gestion du Doubs a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant que le PETR et le Centre de Gestion des Vosges ont convenus d'un déport du dispositif auprès du Centre de Gestion du Doubs ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CST et à sa formation spécialisée en santé et sécurité au travail ;

Considérant ce qui suit :

Les articles L.135-6-A et L.135-6 du Code Général de la Fonction Publique prévoient que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les

signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Les articles R.135-1 à R.135-10 du même Code précisent le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

Le Conseil d'Administration du Centre De Gestion par délibérations en date du 16 décembre 2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

#### **DELIBERATION**

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**DECIDENT que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au Centre De Gestion du Doubs dans les conditions définies par délibération de son conseil d'Administration ;**

**AUTORISENT le Président à signer la convention confiant le recueil des signalements au Centre De Gestion du Doubs.**

---

#### **N°20/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI).**

Monsieur Yannick VILLEMIN rappelle que le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a intégré un groupement d'acteurs au sein du système informatique mutualisé piloté et géré par la Direction des Systèmes Informatiques de la ville d'Epinal.

Dans le cadre des instances de pilotage pilotées par Monsieur Kévin GUELLAFF, adjoint au Maire en compétence, un accent a été porté au sujet de la sécurité informatique avec la définition d'un plan d'actions dédiées.

Le présent rapport s'inscrit dans ce processus où il est demandé à notre collectivité d'adopter la politique générale de sécurité des systèmes d'information.

Monsieur Yannick VILLEMIN invite Monsieur Kévin GUELLAFF a exposé plus largement le contexte afférent au présent rapport.

Monsieur Kévin GUELLAFF rappelle que système informatique mutualisée piloté par la DSI de la ville d'Epinal (démarche mise en place depuis trois ans) regroupe au total 9 entités. Pourquoi une mutualisation ? Il précise que c'est une réponse au regard des investissements colossaux à opérer, d'autant plus dans le domaine de la cybersécurité. Le financement du cadre mutualisé repose d'ailleurs sur un coût par poste.

Pourquoi mettre en place une PGSSI dans un système informatique mutualisé ? Tout simplement, si une faille est constatée dans une entité cela impacte le reste des entités. L'enjeu est donc d'adopter des principes communs garantissant la sécurité de tous.

Monsieur Yannick VILLEMEN remercie Monsieur Kévin GUELLAFF pour sa présentation, son implication dans ce dossier particulièrement sensible au regard du contexte (attaques récurrentes à l'endroit des collectivités) et pour la mobilisation de ses équipes. Sans cette mutualisation, le coût des investissements aurait été très, voir trop important pour une collectivité comme le PETR qui ne dispose pas de l'expertise de la DSI de la ville d'Épinal.

En tout état de cause, les services du PETR sont pleinement mobilisés sur le sujet via :

- Des sensibilisations régulières sur les bonnes pratiques (notamment traitement de mails frauduleux) ;
- La mise en place de la double identification ;
- Le travail en cours sur la formalisation d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA).

## RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'avis du CST du CDG des Vosges, dans sa séance du 1er juillet 2025

Considérant que le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges met à disposition des agents un ensemble de moyens informatiques et de communication nécessaires à l'exercice de leurs missions ;

Considérant que l'utilisation de ces moyens informatiques et de communication sont soumis à la responsabilité des utilisateurs selon la législation en vigueur et peuvent être source de risques, autant pour les utilisateurs que le bon fonctionnement de la collectivité ;

Considérant la convention de mutualisation de services entre la ville d'Épinal et le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges en matière de gestion informatique et téléphonie ;

Depuis ces dernières années, les collectivités sont confrontées à un risque de cyber attaques de plus en plus marquées. Ces dernières peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les collectivités : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation, ...

Pour faire face à ces risques et dans le cadre de ses missions de sécurisation du système d'information et de protection des données, la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique (DSITN) de la ville d'Épinal, pour le compte du système informatique mutualisé, doit se doter d'une Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI) décrivant les mesures de sécurité applicable au système d'information relevant du service informatique mutualisé.

Pour rappel, la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique de la ville d'Épinal intervient également au service de l'ensemble des directions métiers de la ville d'Épinal et au titre du Système d'Information Mutualisé (SIM) pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le CCAS, l'Office du tourisme et sa région, la Souris Verte, le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, le Syndicat Mixte du Pays d'Épinal Cœur des Vosges et le Syndicat Mixte Moselle Amont.

Dans ce cadre, la PGSSI permet à une organisation de définir sa vision stratégique en matière de cybersécurité.

Mais elle n'est pas qu'une simple feuille de route : la PGSSI définit à la fois un cadre, des responsabilités et des objectifs à atteindre. C'est un document formel qui définit les principes de

sécurité, les procédures et les contrôles destinés à protéger les données des collaborateurs et les actifs informatiques d'une organisation.

La PGSSI établit un cadre permettant de gérer le niveau de sécurité de l'information en :

- identifiant les risques ;
- définissant les responsabilités ;
- précisant les mesures à prendre pour prévenir, détecter et répondre aux incidents de sécurité.

La PGSSI s'applique à tous les systèmes d'information, aux données et aux processus associés utilisés par la ville d'Épinal et les différentes entités intégrés au système informatique mutualisé. Cela inclut les informations stockées, traitées ou transmises par les systèmes informatiques internes et externes, ainsi que les services nuagiques (cloud) utilisés par la collectivité. Les informations physiques (papiers) sont également concernées.

La Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) de la Direction des Systèmes d'Information et le Transition Numérique (DSITN) de la ville d'Épinal couvre l'ensemble des systèmes d'information des organisations comprises dans le système informatique mutualisé – ce qui comprend donc le PETR du Pays d'Épinal cœur des Vosges- cela intègre donc :

- le système informatique de gestion ;
- les applications institutionnelles (messagerie, stockage, sauvegarde...) et celles propres aux composantes (traitement des données, bureautique...) ;
- les systèmes hors du champ informatique s'appuyant néanmoins sur ses ressources (téléphonie, visioconférence, vidéosurveillance, contrôle d'accès, internet des objets, ...).

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président ;**

**ADOPTENT la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI) ;**

**ADOPTENT la charte de bon usage des moyens informatiques et de télécommunications telle qu'elle est présentée en annexe.**

### **N°21/2025 – FINANCES – Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2025 auprès de la Région Grand Est**

Monsieur Yannick VILLEMIN précise que la Région Grand Est est une des régions en France qui alloue un soutien financier en termes d'aides aux postes en faveur des Pays et PETR.

La collectivité a souhaité revoir son dispositif de soutien pour la période 2025-2027 ce qui a induit :

- Une phase d'enquête auprès des Pays et PETR ;
- Une évaluation des collaborations entre services de la Région et Pays/PETR.

Sur cette base, les élus régionaux ont validé un cadre conventionnel avec :

- Une aide socle qui dépend de la densité de population du territoire ;
- Des aides suivants l'implication du Pays/PETR dans des priorités régionales.

Dans tous les cas, l'aide de la Région sera en baisse par rapport à l'année 2024.

Pour sécuriser la convention entre la Région Grand Est et notre collectivité, les services ont conduit un dialogue de gestion afin d'arriver à un consensus. Ainsi, pour l'aide relevant de l'action thématique, notre collectivité a vu pour que ce soit la politique alimentaire qui soit valorisée au regard du soutien et du travail partenarial conduit avec la Région autour du projet de création d'un outil de transport logistique et du travail sur l'approvisionnement local des lycées (action Restauration Hors Domicile).

Cette baisse financière va être prise en compte dans la préparation des BP 2026 et 2027 – en tout état de cause, malgré ce réajustement, il s'agit de souligner que la Région Grand Est maintient son soutien au Pays/PETR.

## RAPPORT DU PRESIDENT

Vu le règlement budgétaire et financier, adopté par délibération n°22SP-2088 du Conseil Régional Grand Est du 17 novembre 2022 ;  
Vu la convention-cadre 2025-2027 relative au soutien à l'ingénierie territoriale, adoptée par délibération du Conseil Régional Grand Est en date du 27 juin 2025 ;  
Considérant le projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;  
Considérant le dialogue de gestion engagé entre les services de la Région Grand Est et ceux du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;  
Vu l'avis du bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 24 septembre 2025 ;

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

La Région Grand Est a réaffirmé son soutien à l'endroit des PETR et des Pays en définissant un nouveau cadre d'intervention pour la période 2025-2027.

L'objectif est de :

- Reconnaître les missions-socle des Pays /PETR communes à tous ;
- Permettre une visibilité à trois ans et sécuriser le financement dans un contexte de contraintes budgétaires généralisées, de façon dégressive entre 2025 et 2026 et stabilisée en 2027 ;
- Resserrer le partenariat sur des attendus régionaux.

Par la mise en œuvre d'une Convention-cadre pluriannuelle, la Région Grand Est décide de conférer aux équipes des territoires structurés statutairement en PAYS/PETR des moyens d'animation déclouisonnée et transversale et de mise en réseau des acteurs publics et privés, afin de :

- Coordonner et structurer les ressources d'ingénierie territoriale du territoire en s'accordant avec les EPCI membres ;
- Faire vivre leur projet de territoire en veillant à intégrer les attentes de la Région en matière d'adaptation aux changements climatiques, de transitions écologiques, énergétiques, démographiques, économiques et numériques et de santé ;
- Faire émerger des projets structurants et accompagner des projets complexes, notamment en termes de viabilité socio-économique ;
- Accompagner spécifiquement les territoires ruraux ;
- Développer la coopération inter-EPCI, inter-territoriale, urbain-rural ou inter-Pays, ainsi que des actions de mutualisation pour développer de nouveaux services, activités et emplois ;
- Participer au réseau des PAYS/PETR favorisant l'engagement collectif, l'entraide et le partage d'expériences.

Pour l'année 2025, le cadre d'intervention de la Région Est se présente comme suit :

- Une aide socle de 15 000 € justifiée par l'activité d'un conseil de développement ;

- Une aide thématique de 8 000 € pour une thématique propre à chaque territoire, identifiée par le Pays en concertation avec la Région et à justifier par une fiche de suivi et des questions évaluatives autour de quelques indicateurs de réalisation et d'impacts – dans le cas présent, il s'agit de la politique alimentaire.

Les éléments explicitant le cadre de partenariat et d'intervention sont précisés via les éléments joints à la présente délibération :

- La convention cadre 2025-2027 ;
- La fiche de suivi de mission socle ;
- La fiche thématique.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,**

**VALIDENT la convention cadre 2025-2027,**

**DECIDENT d'inscrire les crédits correspondant au budget 2025,**

**AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.**

### **N°22/2025 – FINANCES – Subvention à l'association Bio Grand Est – Plan Alimentaire territorial PETR Epinal Cœur des Vosges**

Monsieur Yannick VILLEMIN précise que comme va pouvoir l'évoquer Sylvie D'ALGUERRE, le présent rapport concerne la poursuite d'une action engagée sur 2024 et 2025 dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial.

Pour faire suite au débat de qualité que nous avons eu en Bureau, il lui apparaît important de rappeler que le Plan Alimentaire Territorial est une politique qui repose sur 4 piliers complémentaires:

- AXE 1 : développement et structuration des filières : de la production à la distribution
- AXE 2 : accompagnement et développement de l'activité agricole : foncier, installation, diversification
- AXE 3 : sensibilisation et formation des acteurs du territoire
- AXE 4 : gouvernance et animation du PAT

Dans ce cadre, cela peut donner le sentiment que certaines actions pourraient faire écho à des compétences exercées par d'autres collectivités (développement économique, transition écologique, cohésion sociale, ...) – or, le PAT est un dispositif transverse qui permet de proposer des actions qui dépassent l'échelle communale et intercommunale.

Dans ce contexte, on ne peut que saluer, l'appel lancé par le Réseau national des fermes publiques, porté par la ville de Mouans-Sartoux (auquel participe la ville d'Epinal) a tenu sa première assemblée générale, le 22 septembre dernier et en a appelé à la mise en place d'une compétence alimentation qui donnerait ainsi plus de sens et de lisibilité aux actions engagées notamment dans le cadre des PAT.

En l'état, l'action présentée par Sylvie D'ALGUERRE permet de répondre à l'axe 3 de notre PAT et de s'adresser aux publics présentant une fragilité.

## RAPPORT DE LA VICE-PRESIDENTE

Considérant le plan d'actions du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges adopté par délibération n°59-2022 lors du comité syndical 15 décembre 2022 ;  
Vu la demande de subvention déposée par l'association bio Grand Est à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 24 septembre 2025 ;

Madame la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente s'exprime comme suit :

Pour rappel, sur la période 2024-2025, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a engagé une première collaboration avec l'association bio Grand Est en déclinant le programme « Mieux Manger pour Tous » sur le territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges via la conduite d'une action intitulée « A TABLE ». Le bilan a été particulièrement favorable avec 200 bénéficiaires accompagnés, 1 675 paniers distribués, 21 ateliers cuisines conduits et 8 visites de fermes réalisées.

Pour rappel, le projet consiste à :

- Proposer à un public précaire (bénéficiant de l'aide alimentaire, mais aussi au-delà) des paniers bio et locaux à prix réduits avec une proposition d'animation afin de les accompagner vers des habitudes alimentaires « saines et durables » ;
- Renforcer les liens entre associations d'aides alimentaires et producteurs bio ;
- Permettre un approvisionnement des structures d'aides alimentaires en produits de qualité tout en garantissant une juste rémunération des producteurs.

Le cadre d'intervention de l'action se présente comme suit :

- Distribution de panier à moindre coût ;
- 130 bénéficiaires prévus ;
- 4 ateliers proposés ;
- Un livre de recette formalisé en fin d'action
- Intervention dans les territoires en France Ruralité Revitalisation (FRR) et en quartier Politique de la ville.

Le budget de l'action se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût des denrées	24 960,00 €	Bénéficiaires	7 488,00 €
Coût des animations	22 000,00 €	AAP « Mieux manger pour Tous »	47 488,00 €
Ingénierie	18 000,00 €	PETR Pays d'Epinal	9 984,00 €
<b>Total</b>	<b>64 960,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>64 960,00 €</b>

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de la Vice-Présidente et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**ALLOUER** une subvention de 9 984 € à Bio Grand Est pour l'action A TABLE sur le territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges sous réserve du soutien de l'Etat à l'appel à projet « Mieux Manger pour tous »,

**DIRE** que le montant de la subvention du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges sera revu à la baisse en cas de révision à la baisse du soutien de l'Etat via à l'appel à projet « Mieux Manger pour tous »,

**AUTORISER** le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération,

**DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

### **N°23/2025 – FINANCES – Demande de subvention DRAAF – PNA Régional 2025**

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE rejoint le comité syndical à 18h32.

Monsieur Yannick VILLEMEN indique que les éléments présentés sont issus de négociations conduites avec les services de l'Etat laissant penser que la collectivité a de bonnes chances d'obtenir les crédits sollicités.

### **RAPPORT DE LA VICE-PRESIDENTE**

Considérant le projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;  
Considérant le plan d'actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu les orientations de l'appel à projets régional du Plan National Alimentaire (PNA) 2025 ;

Madame la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente s'exprime comme suit :

Afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges sollicite le soutien financier de l'Etat via l'appel à projets régional du Plan National Alimentaire (PNA) 2025.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite poursuivre sur la période 2026-2027 le programme d'accompagnement en direction des établissements de la restauration hors domicile (RHD) volontaire du territoire concernant l'approvisionnement et la consommation de produits locaux de qualité.

A ce titre, la présente demande de subvention vise à :

- Accompagner 3 établissements supplémentaires en plus des 7 déjà identifiés ;
- Mettre en place un programme de formation et de sensibilisation par l'intermédiaire la Maison de l'alimentation et de la nutrition du Grand Est via le programme NUT&S qui s'adresse aux professionnels des établissements et qui bénéficie déjà d'un cofinancement via l'Agence Régionale de Santé ;
- Animer un programme de formation et de sensibilisation en direction des élus via deux temps proposés par la société NONA.

Le budget afférent à la demande de subvention se présente comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prestations et autre frais	70 906,25 €	DRAAF	26 292,64 €
Frais salariaux	7 459,55 €	ARS	36 400,00 €
		PETR Pays Epinal Cœur des Vosges	15 673,16 €
<b>Total</b>	<b>78 365,80 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 365,80 €</b>

Il est proposé aux membres du comité de syndical de :

- Valider le présent exposé ;
- Valider la demande de subvention auprès de la DRAAF pour un montant de 26 292,64 € ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération ;
- Dire que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs de la collectivité en 2026 et 2027.

#### DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport de la Vice-Présidente et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Madame la vice-Présidente,**

**VALIDENT la demande de subvention auprès de la DRAAF pour un montant de 26 292,64 €,**

**AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération,**

**DISENT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs de la collectivité en 2026 et 2027.**

#### N°24/2025 – FINANCES – Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2025

#### RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter la décision modificative n°1 aux membres du Comité.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 03 avril 2025 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant l'excédent d'investissement de 89 580,00 € voté dans le cadre du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant la décision de virement de crédits n°37 du 10 juillet 2025 permettant d'ajuster le chapitre budgétaire 67 – charges exceptionnelles, pour reverser le trop-perçu de deux subventions versées en 2024 ;

Considérant la demande de la Région Grand Est de modifier l'origine des fonds, et par conséquent l'imputation comptable de la subvention concernant l'appel à projet « Création et modernisation des panneaux d'information pour les itinéraires VTT » d'un montant de 16 380,00 € versée en 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, et de la section d'investissement, liés notamment :

- A la nécessité d'amortir la subvention FIPHFP d'un montant total de 3 564,00 € versée en septembre 2025 concernant un bien amortissable ;
- A la nécessité de procéder au remboursement à la Région Grand Est de la subvention d'un montant de 16 380,00 € versée en 2024 au compte 13173 « Subvention d'investissement - Fonds européens - FEADER ».
- A la nécessité de titrer la nouvelle subvention à venir au compte 1312 « Subvention d'investissement - Région » afin de conserver le bénéfice de celle-ci ;

Dans ce cadre, il convient que les membres du Comité Syndical se prononcent sur la décision modificative n°1 au budget 2025, comme ci-après énoncée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6185	Frais de colloques et séminaires	+ 357,00 €	
042	777	Amortissement subvention d'équipement		+ 357,00 €
			<b>357,00 €</b>	<b>357,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
13	13173	Subvention d'investissement - Fonds européens - FEADER	+ 16 380,00 €	
13	1312	Subvention d'investissement - Région		+ 16 380,00 €
040	13911	Etat et établissements nationaux	+ 357,00 €	
			<b>16 737,00 €</b>	<b>16 380,00 €</b>

#### DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Vice-Président ;

DECIDENT d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2025, comme ci-dessus proposée.

#### N°25/2025 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Yannick VILLEMIN précise que les modifications du tableau des effectifs s'expliquent par la création de trois supports de poste :

- Attaché principal : suite à la réussite du concours obtenu par Madame Marie VAXELAIRE
- Deux postes d'adjoints administratif principale 2<sup>ème</sup> classe pour anticiper l'ouverture en début d'année prochaine d'un 11<sup>ème</sup> site France Services

#### RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant le principe que les rémunérations des agents sont établies sur la base du grade ;

Considérant les lignes directrices de gestion de la collectivité

Considérant les besoins de la collectivité ;

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit avec :

- La création d'1 poste d'attaché principal

- La création d'2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

**EMPLOI PERMANENT**

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération		
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	Total	Agent titulaire ou contractuel	Total				
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	Chargée de mission RH et finances	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	11/10/2018 N°54/2018		
				Chef de service "Ingénierie"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	09/10/2025 N°25/2025		
		Attaché		Chef de service "Aménagement Durable du territoire"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	20/06/2024 N°23/2024	
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	20/06/2024 N°23/2024	
				Chef de service "Ingénierie"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	20/06/2024 N°23/2024	
				Chargé de mission Économie	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	B	Chef de service Maison France Service	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	27/02/2025 N°07/2025	
		Chargé de mission LEADER		TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	0	28/09/2023 N°37/2023		
		Assistance de l'animateur du patrimoine		TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023		
		Rédacteur	Responsable administrative polyvalente	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	06/10/2022 N°50/2022		
	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Agent administratif polyvalent / spécialité RH	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	06/10/2022 N°50/2022	
					Chargé d'accueil et d'animation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023
					Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/09/2023 N°37/2023	
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	28/03/2024 N°15/2024	
Coordinateur des chefs de service "Services Aux Populations" et "Circuits VTT"					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	0	0	27/02/2025 N°07/2025
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	0	0	09/10/2025 N°25/2025
Conseiller France Services					TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	0	0	09/10/2025 N°25/2025
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	0	20/06/2024 N°23/2024
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	0	0	20/06/2024 N°23/2024
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	0	20/06/2024 N°23/2024
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	0	20/06/2024 N°23/2024
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	0	03/10/2024 N°30/2024
Conseiller France Services					TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	0	0	03/10/2024 N°30/2024

**EMPLOI PERMANENT**

Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	24/01/2019 N°03/2019
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	20/11/2017 N°43/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	06/04/2017 N°17/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	16/06/2022 N°32/2022
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024
culturelle	Attaché territorial de conservation du patrimoine	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	15/07/2017 N°33/2017
Technique	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	A	Directeur général de collectivité ou d'établissement public	TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	19/12/2005 N°50/2005

**EMPLOI NON PERMANENT**

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus			Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Article de recrutement	Total	Agent titulaire ou contractuel	Total		
Administrative	Attaché territorial	Attaché	A	VTA	TC	L332-24	1	Contractuel	0	1	20/06/2024 N°22/2024
				Chargé des Espaces Naturels et Agricoles	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	03/10/2024 N°30/2024
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Agent d'accueil	TC		1		0	1	28/09/2023 N°37/2023

**DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**ADOPTENT** l'exposé de Monsieur le Président,

**VALIDENT :**

- La création d'1 poste d'attaché principal,
- La création d'2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- La mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges conformément à l'exposé des motifs

**DISENT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025

**DISENT** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2025.

**N°26/2025 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Candidature à l'appel à projet Trame Verte et Bleue**

Monsieur Yannick introduit en rappelant que le dossier a été vu en réunion de Bureau et a fait l'objet d'un intense débat qu'il souhaite saluer à plusieurs titres :

- Les échanges ont été importants car il est parfois rare dans certaines de nos instances de pouvoir échanger et partager des regards et points de vue différents. Cette manière de pouvoir donner son point de vue et d'obtenir en face des éléments de réponses et d'explications est importante et c'est tout le sens qu'il souhaite donner aux instances du PETR où il n'est pas attendu de participer à une instance qui ne serait qu'une salle d'enregistrement;
- Cela a permis de débattre du fond des actions et d'éclairer l'approche de la collectivité dans son mode de gestion.

Avant de passer la parole à Sylvie D'ALGUERRE, Monsieur Yannick VILLEMIN souhaite les expliciter en amont certains éléments :

- Le PETR en proposant ce plan d'actions poursuit la feuille de route qui lui a été donné par ses trois EPCI membres ;
- Les actions identifiées ne « sortent pas du chapeau » mais sont issues des séminaires de travail qui ont réuni plus de 40 élus à chaque fois, sans compter les nombreux partenaires ;
- Les actions sont de trois types :
  - La valorisation d'actions dites de droit commun où le PETR négocie la mobilisation de moyens existants par ses partenaires à l'instar d'intervention de la chambre d'agriculture qui sur de la plantation de haies mobilisera du FEADER ou encore la fédération départementale de chasse qui réalisera pour plus de 70 K€ de travaux entre fin 2024 et 2026 pour la réhabilitation de mares ;
  - Des prestations avec des devis négociés à plusieurs reprises avec des partenaires, soit pour bien veiller à ce que l'on soit sur des démarches qui ne relèvent pas du droit commun (cf. ONF, chambre d'agriculture), soit que l'on négocie au plus près le montant des devis, quitte à entendre que l'on négocie durement les moyens financiers envisagés;
  - Une action portée par la commune de Monthureux-sur-Saône qui pourrait lui permettre de bénéficier d'une subvention de plus de 89 K€ avec un taux d'intervention à 80%
- Les actions proposées par le PETR ne seront conduites que si le territoire se mobilise : ainsi l'action de formation pour les élus n'aura lieu que si au moins 50 personnes y participent.

L'action déposée par la commune de Monthureux-sur-Saône fait la démonstration que la démarche trame verte et bleue permet aux collectivités membres du PETR de pouvoir élargir à des financements publics. En effet, la démarche conduite en 2024-2025 ce n'est pas de l'étude pour de l'étude, mais bien un levier pour négocier des financements auprès des partenaires de la démarche.

Pour rappel, via la 1<sup>ère</sup> démarche trame verte et bleue, le PETR avait permis l'obtention de 316 000€ de subvention – au total c'est 405 000 € de subventions obtenues jusqu'à présent.

En conclusion, Monsieur Yannick VILLEMIN précise :

- Le plan d'actions proposé répond aux travaux de concertation ayant mobilisé fortement notre territoire et à l'appui des financeurs potentiels (Etat, Région, agences de l'eau) très intéressés par notre approche. Par contre, si la mobilisation du territoire n'est pas au rendez-vous dans la mise en œuvre, certaines actions ne verront pas le jour : « on ne va conduire des actions pour conduire des actions ».
- Si des collectivités ont des projets qui peuvent rentrer dans la démarche trame verte et bleue, ne pas hésiter à prendre l'attache des équipes du PETR car un nouveau dossier de candidature pourra être déposé en 2026 permettant là encore de pouvoir mobiliser des subventions, à l'instar du projet de Monthureux-sur-Saône.

On est en effet dans une démarche « biodiversité » qui se veut adapter aux dynamiques de notre territoire et en appui des projets des collectivités.

## RAPPORT DE LA VICE- PRÉSIDENTE

Madame la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que les 3 EPCi (Communauté d'Agglomération d'Epinal, Communauté de communes des Vosges Côté sud-ouest, Communauté de communes de la Région de Rambervillers) ont confié au PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges la mise en œuvre d'un plan de la biodiversité. Cette mission a été confiée suite à l'adoption du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges lors de son comité syndical du 9 décembre 2021. Le PETR a été lauréat à l'appel à projets régional Trame verte et bleue en 2023 pour mener une étude de déclinaison à l'échelle du PETR en articulation avec les 3 EPCi et devant aboutir à un plan d'actions. Cette étude a été partagée avec les communes dans le cadre d'un dialogue territorial permanent.

Dans ce contexte, Madame la Vice-Présidente précise que suite à la validation de cette étude intégrant le diagnostic et le plan d'actions par le comité de pilotage du 16 mai 2025, il est proposé une déclinaison sur 2026/2027 pour assurer la continuité de cette politique publique sans obérer l'avenir.

Ainsi, après concertation des acteurs et partenaires et des membres du bureau, il est proposé aux membres du comité syndical de valider la coordination de la réponse à cet appel à projets « Trame verte et bleue » par le PETR afin de :

- Décliner le plan d'actions de la trame verte et bleue à l'échelle du PETR en 10 actions opérationnelles dont 4 en collaboration ;
- S'appuyer sur l'ensemble des démarches lancées sur les territoires et les coordonner à l'échelle PETR (Cœur de Ville, Petites villes de demain et projets des EPCi) ;
- Coordonner les actions opérationnelles en termes de protection et de restauration de la biodiversité des intercommunalités ou des communes ;
- Sensibiliser le grand public et les élus du territoire.

Considérant la labellisation Pays d'Art et d'Histoire décernée par la DRAC aux 168 communes et 4 hors territoire le 9 juillet 2021 ;

Considérant l'adoption du projet de territoire du PETR le 9 décembre 2021 ;

Considérant l'adoption des statuts du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges du 22 octobre 2022 ;

Considérant l'adoption du plan d'actions de la Trame verte et bleue lors du comité de pilotage du 19 mai 2025 ;

Considérant les animations pédagogiques à destination du jeune public réalisées par l'équipe du Pays d'Art et d'histoire et la pertinence d'un rapprochement avec le programme pédagogique du territoire labellisée « Forêt d'exception » ;

Considérant que 4 actions proposées sur 2026-2027 permettent de valoriser des dispositifs existants ou des missions de droit commun ;

Considérant que le PETR, à l'instar du Projet Alimentaire Territorial, est reconnu comme acteur facilitateur sur le territoire pour l'émergence et la cohérence des projets en faveur de la biodiversité tout en permettant de mobiliser via son ingénierie des co-financements ;

Considérant le projet déposé par la commune de Monthureux-sur-Saône ;

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 24 septembre 2025 ;

Considérant le plan de financement des actions prévues dans le dossier de candidature :

Actions	Montant en € HT	Subvention sollicitée	Autofinancement	Valorisation
Action 1-1 : Plans de gestion des espaces publics	26 940€ HT	13 470€ HT	13 470€ HT	
Action 1-2 : Formation gestion forestière	29 601€ HT	14 800,50€ HT	14 800,50€ HT	
Action 1-3 : Formation « eau et milieux aquatiques »	Collaboration	0€	0€	
Action 1-4 : Formation « gestion du foncier communal agricole »	8 700€ HT	4 350€ HT	4 350€ HT	
Action 2-1 : Création d'un comité gestion pour le castor	1 300€ HT	650 € HT	650 € HT	
Action 2-2 : Animation d'un réseau d'agriculteurs	33 243€ HT	16 621,50€ HT	16 621,50€ HT	
Action 2-3 : Animations pédagogiques PAH/FODEX	Collaboration	0€	Droit commun	
Action 3-1 : Restauration de mares en milieux forestiers	Collaboration	0€	0€	42 700 € sur 2024/2025 et 30 000 € sur 2026
Action 3-2 : Plantation d'arbre et de haies	Collaboration	0€	0€	
Action 3-3 : Acquisition foncière et mise en place d'Obligations Réelles Environnementales sur la commune de Monthureux/Saône	111 291€ HT	89 032,80€ HT	22 258,20€ HT	
<b>Montant total du projet</b>	<b>211 075€ HT</b>	<b>138 924,80€ HT</b>	<b>72 150,20€ HT</b>	

**DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport de la Vice-Présidente, et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets « Trame Verte et bleue »,

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements relatifs à l'appel à projets « Trame Verte et bleue »,

**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile relevant de la présente délibération.

## **POINT D'INFORMATION**

Monsieur Yannick VILLEMIN indique le calendrier des instances de la collectivité pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2025 :

- Bureau du PETR : 04 décembre 2025 à 18 h – MHDT à Epinal
- Comité syndical du PETR : 18 décembre 2025 à 18 h – MHDT à Epinal
- Bureau du PETR : 29 janvier 2025 à 18 h – MHDT à Epinal
- Comité syndical du PETR : 12 février 2025 à 18 h – MHDT à Epinal

Dans ce cadre, Monsieur Yannick VILLEMIN précise que le comité syndical de décembre sera important car il permettra d'examiner le DOB 2026 – feuille de route pour la prochaine mandature avec le vote du montant des cotisations 2026.

Le comité syndical de février 2026 permettra quant à lui d'adopter le budget 2026 – la participation des élus sera donc importante pour disposer du quorum et permettre aux élus de la nouvelle mandature de disposer d'un budget voté – libre à eux d'opérer ensuite les adaptations/évolutions souhaitées.

A noter qu'il sera proposé de partager un temps convivial autour d'un verre et d'un buffet pour marquer la fin de la mandature.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR :

**N°18/2025 - ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président**

**N°19/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au dispositif de signalement CDG 25**

**N°20/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI)**

**N°21/2025 – FINANCES – Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2025 auprès de la région Grand Est**

**N°22/2025 – FINANCES – Subvention à l'Association Bio Grand Est – Plan Alimentaire Territorial PETR Epinal Cœur des Vosges**

**N°23/2025 – FINANCES – Demande de subvention DRAAF – PNA Régional 2025**

**N°24/2025 – FINANCES – Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2025**

**N°25/2025 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs**

**N°26/2025 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Candidature à l'appel à projet Trame Verte et Bleue**